

## PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 OCTOBRE 2023

Présidence : M. Nicolas Bersier, Président

Salle du Conseil

Avant de débiter la séance du Conseil communal, la Gendarmerie vaudoise, représentée par les Adjudants Cédric Sigrist, chef de poste de Vallorbe et Mario Messina, Responsable police proximité, viennent faire une présentation de leurs activités aux conseillères et conseillers communaux.

### 1 – Assermentation

Le Président lit les lettres de démission de M. Jonathan Roch, démission au 30 juin 2023 et de M. Nicolas Languetin, démission au 31 octobre 2023.

Puis, il assermente M. Yan Lorenzini en remplacement de M. Roch. Le Conseil communal est au complet. M. Languetin siège encore ce soir et sera remplacé lors de la séance de décembre prochain.

### 2 – Appel

23 conseillères et conseillers sont présents, 3 se sont excusés et 2 sont absents. Les 5 membres de la Municipalité sont présents.

### 3 – Adoption de l'ordre du jour de la séance

L'ordre du jour est accepté avec les points 3 et 4 inversés, à l'unanimité.

### 4 – Adoption du précédent procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 8 juin 2023 a été envoyé aux conseillères et conseillers. Ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce dernier est accepté à l'unanimité.

### 5 – Rapport de la Commission de gestion concernant la visite des alpages

Le rapport est lu par Mme D. Pythoud.

M. C. Goy précise que depuis la tournée de gestion de début septembre le projet de création d'un étang à la Posogne avance. Nous pouvons envisager les travaux pour l'automne 2024. Pour les étangs des Maisons-Doubles, les bâches devraient être changées cet automne encore.

Concernant les autres points relevés par la commission, il va falloir mettre des priorités.

La parole n'étant plus demandée, les conclusions, soit :

- **D'accepter** le rapport tel que présenté
- **De prendre** note des points relevés et de les réaliser si possible
- **De décharger** la commission de gestion de son mandat

sont acceptées à l'unanimité.

### 6 – Préavis et rapport de la Commission de Gestion chargée de l'étude du préavis 2023-03 relatif à « l'Arrêté d'imposition 2024-2025 »

Le préavis a été transmis aux Conseillers et ne sera pas relu.

Le rapport de la Commission de gestion est lu par M. S. Teutschmann.

La parole n'étant pas demandée, les conclusions, soit :

- **D'accepter** l'arrêté d'imposition proposé pour l'année 2024-2025
- **D'autoriser** la Municipalité à procéder aux démarches nécessaires à la perception des impôts

communaux

- **De relever** la commission de gestion de son mandat

sont acceptées à l'unanimité.

### **7 – Préavis 2023-04 relatif à « l'Assainissement général – demande de crédit pour la réalisation de l'étape Grand-rue, secteur Hôtel-Eglise »**

Le préavis a été transmis aux conseillers et ne sera pas relu.

M. D. Moffrand demande si ces travaux sont indispensables et si la commune en a les moyens au niveau financier vu les importants projets qui se profilent.

M. B. Martignier répond que ces travaux d'assainissement avaient été prévus dans les investissements pour la législature en cours. De plus, de grosses fuites d'eau ont été repérées sur ce tronçon et il va falloir de toute manière les réparer. Il confirme que la commune a bien les moyens d'effectuer ces travaux.

M. Y. Lorenzini pense qu'il faut poursuivre avec ces travaux d'assainissement avant que les tuyaux posés en haut le village ne soient vétustes.

M. C. Languetin, Syndic, rappelle que le Canton de Vaud pousse les communes à réaliser leurs séparatifs.

La parole n'étant plus demandée, le bureau propose la Commission suivante :

Président : Moffrand Dany  
Boschung Pugin Catherine  
Goy Audrey  
Guignard David  
Roch Michael

qui est approuvée à l'unanimité.

### **8 – Préavis 2023-05 relatif à « l'Aggrandissement du parking derrière l'administration communale »**

Le préavis a été transmis aux conseillers et ne sera pas relu.

M. D. Moffrand demande si, dans le projet, l'infrastructure est prévue pour couvrir le parking de panneaux solaires, vu les exigences futures en la matière qui ont été édictée par la Confédération ?

M. D. Perotti répond que oui c'est en effet prévu.

M. M. Roch demande si avec cette création de parking, le parcage sur les trottoirs sera interdit. M. D. Perotti indique que les précisions seront transmises à la commission qui va étudier ce préavis.

M. C. Languetin ajoute que les 18 places qui seront créées ne vont pas solutionner les problèmes de parcage dans tout le village et M. B. Martignier rappelle que le trottoir en montant la Grand-Rue, côté droit, est toujours libre, les voitures sont parkées du côté gauche et cela va rester comme cela lors des futurs travaux.

M. C. Languetin regrette que passablement de propriétaires n'utilisent pas leurs garages pour garer les voitures !

Mme M. Reymond Chenuz demande à quoi/qui vont servir ces 18 places ? M. D. Perotti répond que ces 18 places seront réservées à la location et tout le reste sera pour le passage, loisirs et les clients de l'Hôtel des Trois Cœurs.

M. F. Pythoud demande à qui appartiennent les trottoirs dans le village ? M. D. Perotti répond qu'en général 50% propriétaire de l'immeuble et 50% commune.

M. Y. Lorenzini pense que vu les préoccupations des conseillers ce soir, il serait judicieux que la chaussée du secteur en question soit rétrécie.

M. B. Martignier répond que cela est prévue et en plus il y aura les modérateurs qui ont déjà été approuvés par le conseil.

La parole n'étant plus demandée, le bureau propose que la même commission que pour le préavis 2023-04 officie vu que les travaux se feront en même temps et sont imbriqués.

Les conseillères et conseillers approuvent cette proposition à l'unanimité.

### **9 – Préavis 2023-06 relatif à la « réponse au postulat : futur projet de séparatif du bas du village : intégration de conduites de chauffage à distance »**

Le préavis a été transmis aux conseillers et ne sera pas relu.

M. F. Pythoud remercie pour la réponse et comprend la position de la Municipalité, qu'il n'est pas possible de poser des tuyaux en attente. Cependant, il propose qu'un sondage soit organisé au sein des propriétaires de la commune pour connaître l'intérêt pour un ou des chauffages à distance. Si l'intérêt est marqué, une commission pourrait étudier un projet.

M. C. Languetin répond que l'idée du sondage est bonne et que le sujet d'un chauffage à distance sera traité dans le Plan climat communal.

Mme C. Paccaud relève que ces études sont très longues et que la Municipalité ne peut pas attendre sur une éventuelle étude pour l'assainissement du secteur Hôtel-Eglise. Pour exemple, le projet privé qui est en étude au milieu du village est en discussion depuis plusieurs années maintenant.

M. Y. Lorenzini indique qu'il faut être très prudent avec des projets de cette ampleur, plusieurs centrales de chauffage à distance en mains communales dans le canton font faillite. Il serait plus judicieux de transmettre le dossier à des promoteurs, exemple VoEnergies, ou autre.

M. M. Roch propose de clore la discussion et de nommer la commission pour étudier le préavis.

La parole n'étant plus demandée, le bureau propose que la même commission que pour les préavis 2023-04 et 2023-05 soit nommée vu que les sujets sont tous imbriqués.

Les conseillères et conseillers approuvent cette proposition à l'unanimité.

### **10 – Motion de M. François Pythoud – Création d'un abribus au centre du village**

Le Président a reçu une motion qui a été portée à l'ordre du jour. Tous les conseillers en ont pris connaissance.

M. François Pythoud précise qu'à l'heure actuelle il faut penser à la mobilité douce et favoriser l'utilisation des transports publics. A son avis, il manque des abribus au village et propose d'en installer un au moins au centre du village.

M. D. Perotti informe qu'avec la mise en place des modérateurs dans le centre du village, l'arrêt de bus sera déplacé vers l'Administration. L'administration servira alors de nouveau d'abribus avec la marquise et les bancs.

Le Président passe au vote pour la prise en considération de cette motion ou non.

Résultat : 4 OUI (pour la prendre en considération)  
12 NON (ne pas la prendre en considération)  
7 Abstentions

La motion est donc classée sans suite.

### **11 – Communications de la Municipalité et divers**

**M. D. Perotti, Municipal**, informe que les modérateurs aux extrémités du village sont terminés. Au centre, ils seront réalisés en même temps que les travaux de séparatifs.

Les numéros et noms de rues ont été tous changés au village.

La montée du Chemin Neuf a été refaite.

Concernant les déchets, benne branches, M. Perotti demande aux conseillers de communiquer autour d'eux et de transmettre qu'uniquement les végétaux sont à mettre dans cette benne et non les pots de fleurs ou autres.

M. S. Teutschmann demande si le modérateur de trafic du haut du village est terminé ? Il n'est pas fait comme il avait été prévu ! M. D. Perotti informe qu'en effet il a été modifié pour faciliter l'écoulement de l'eau et il est maintenant terminé.

**Mme C. Paccaud, Municipale**, n'a rien à signaler de spécial. La tournée de la gestion pour les bâtiments se fera le 4 novembre prochain.

M. F. Pythoud demande quelle est la procédure pour l'organisation d'une manifestation sur la commune.

Mme C. Paccaud lui transmet la marche à suivre et autorisations à obtenir pour l'organisation d'une manifestation sur le territoire communal.

**M. C. Goy, Municipal**, informe que le décompte final des travaux de la Dent-de-Vaulion est bouclé. Le Conseil avait attribué une enveloppe de CHF 900'000.00, coût final CHF 1'010'000.00, subventions et dons reçus CHF 420'000.00, soit un coût pour la commune de CHF 590'000.00. Les comptes détaillés seront analysés par la gestion lors des comptes 2023.

M. Ph. Bally demande qui doit nettoyer les WC extérieurs de la Dent-de-Vaulion ? Il a pu constater le mauvais entretien de ces derniers. M. C. Goy répond que c'est le tenancier qui a ce devoir, cela est stipulé sur le bail à loyer.

M. C. Goy précise également la gestion du magasin devra être revue avec le tenancier, la gestion actuelle ne donne pas satisfaction.

**M. B. Martignier, Municipal**, informe que les travaux d'assainissement du puits du Nozenet sont terminés. Le Conseil avait octroyé une enveloppe de CHF 185'000.00 et les coûts finaux se bouclent sur un montant de CHF 180'605.00

Tous les propriétaires d'immeuble ont été averti que l'eau potable sera augmentée à CHF 1.80/m<sup>3</sup> dès le 01.07.2023, facturation en été 2024.

La Commune a acquis une génératrice pour pomper l'eau en cas de panne ou coupure d'électricité pour assurer l'approvisionnement en eau du village.

M. Ph. Bally demande que M. B. Martignier parle du manque d'eau de cette année. Ce dernier informe qu'à plusieurs reprises, le pompage était au seuil critique. La nappe phréatique fluctue beaucoup et rapidement. Mme V. Dupraz-Rutz demande que fera-t-on si on a plus d'eau ? M. B. Martignier informe que la source du Criblet sera utilisée mais couvre seulement la moitié des besoins en plein été de sécheresse. Pour le reste des pistes sont étudiées.

Mme M. Reymond Chenuz demande en cas de panne ou coupure d'électricité comment fait-on avec la step ? M. B. Martignier répond que la step va également être équipée pour tourner avec la génératrice mobile.

**M. C. Languetin, Syndic**, informe que les 1'000 élèves ont été dépassé à la rentrée d'août dernier dans notre association scolaire. De gros investissements sont à prévoir pour les prochaines années au sein de l'association scolaire. Il va y avoir des modifications de gouvernance, pour décharger les membres du CoDir.

Mme M. Reymond Chenuz a constaté qu'il manquait des locaux pour les écoles. La Commune ne peut-elle pas mettre des salles supplémentaires à disposition ? M. C. Languetin informe qu'une réponse lui sera rendue par la Direction des écoles vu qu'elle a écrit à cette dernière.

### **Elections fédérales du 22 octobre 2023**

Le Président recherche deux volontaires vu qu'il y a beaucoup de personnes excusées. Merci à Mme V. Dupraz-Rutz et M. C. Saucy de s'être proposés pour compléter l'équipe.

La prochaine séance du Conseil communal est fixée au **7 décembre 2023 à 19h30** avec la présentation du garde forestier, M. Nicolas Allamand.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance, il est 21h58.

Le Président  
N. Bersier

La Secrétaire  
V. Meyer